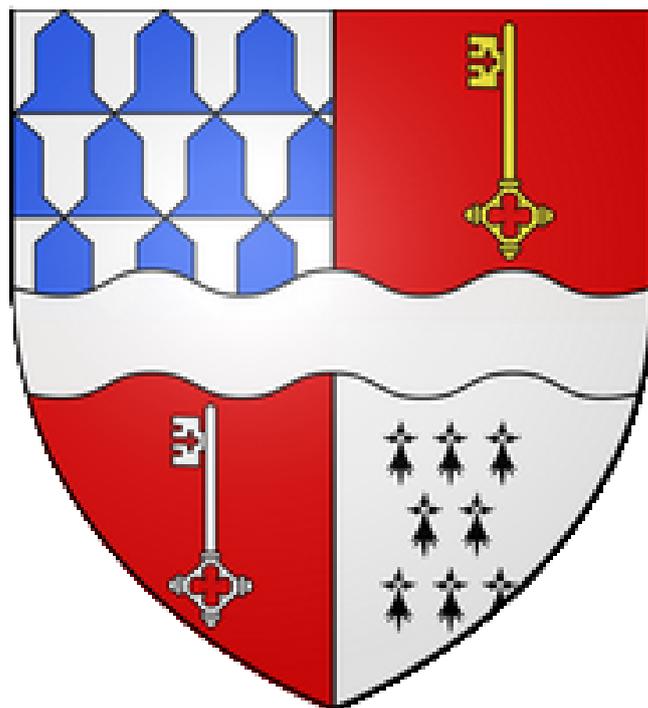


# Plan Communal de Sauvegarde

## Commune de Priay



*Version 1*

# FICHE 1

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE

Le territoire de la commune de PRIAY s'étend sur 15,80 km<sup>2</sup>.  
Son relief se situe entre 220 et 342 m d'altitude environ.  
Il est composé d'une plaine arrosée par la rivière d'Ain et de part et d'autre  
d'une zone de collines boisées.  
Il est traversé du Nord au Sud par la Rivière d'Ain sur 5 km.

La commune dispose de 29 km de routes départementales et de 20 km de routes et chemins communaux.

Le dernier recensement de la population de 2020 comptabilise  
1 729 habitants.

Le bourg est traversé par la RD 984 (direction Pont D'Ain) et est accessible par la RD 12 (venant d'Ambronay), la RD 93 (venant de Chalamont), la RD 5 (venant de Château-Gaillard), et la RD 109 (direction Certines).

Priay se situe à 7,16 km d'Ambérieu en Bugey

- 6,32 km de Pont d'Ain
- 4,72 km de Varambon
- 5,57 km d'Ambronay
- 8,96 km de Chalamont
- 2,08 km de Villette sur Ain
- 3,73 km de Château Gaillard
- 27 km de Bourg en Bresse
- 56 km de Lyon
- 4 km de l'Autoroute A42

### Priay comprend différents points d'eau et cours d'eau :

- la rivière d'Ain
- le lac de Priay :  
ancienne carrière

- l'étang de pêche
- les launes (vers le stade foot)
- l'étang Mulet (route du Gottu)
- l'étang de Mr Mathieu
- le bief de l'écotay
- le ruisseau Chez Gonon (à la Blanchère)
- Le Durllet et le petit Durllet( àChareyziat)
- le forage de Mr Thomasson ( au Colombet)
- les différentes réserves incendie

### La population est réparti comme suit :

- Le Bourg
- les hameaux principaux:
  - les Carronnières
  - Bellegarde
  - Les Barrières
  - La Blanchère
  - Le Désert
  - Les Chapotières
  - Le Colombet
  - Chareyziat

### Les différentes infrastructures :

- la Mairie
- l'école avec cantine
- l'église
- la salle des fêtes
- la résidence des séniors « Jardins de Monal »
- les commerçants :
  - restaurant
  - tabac /presse
  - le vival (supérette)
  - la boulangerie
  - Garagiste – pompiste Priay Auto Services
  - Paysagistes – élagueurs
- grande entreprise : « Styl'monde »
- Médicales :

- médecins généralistes
- infirmières
- ostéopathe
- kinésithérapeutes
- dentistes
- pharmacie

#### **Activités touristiques :**

- camping de l'Escapade
- gîtes ruraux (R. Putelat et G. Majorzyk )
- chambres d'hôtes : Frambois'Ain

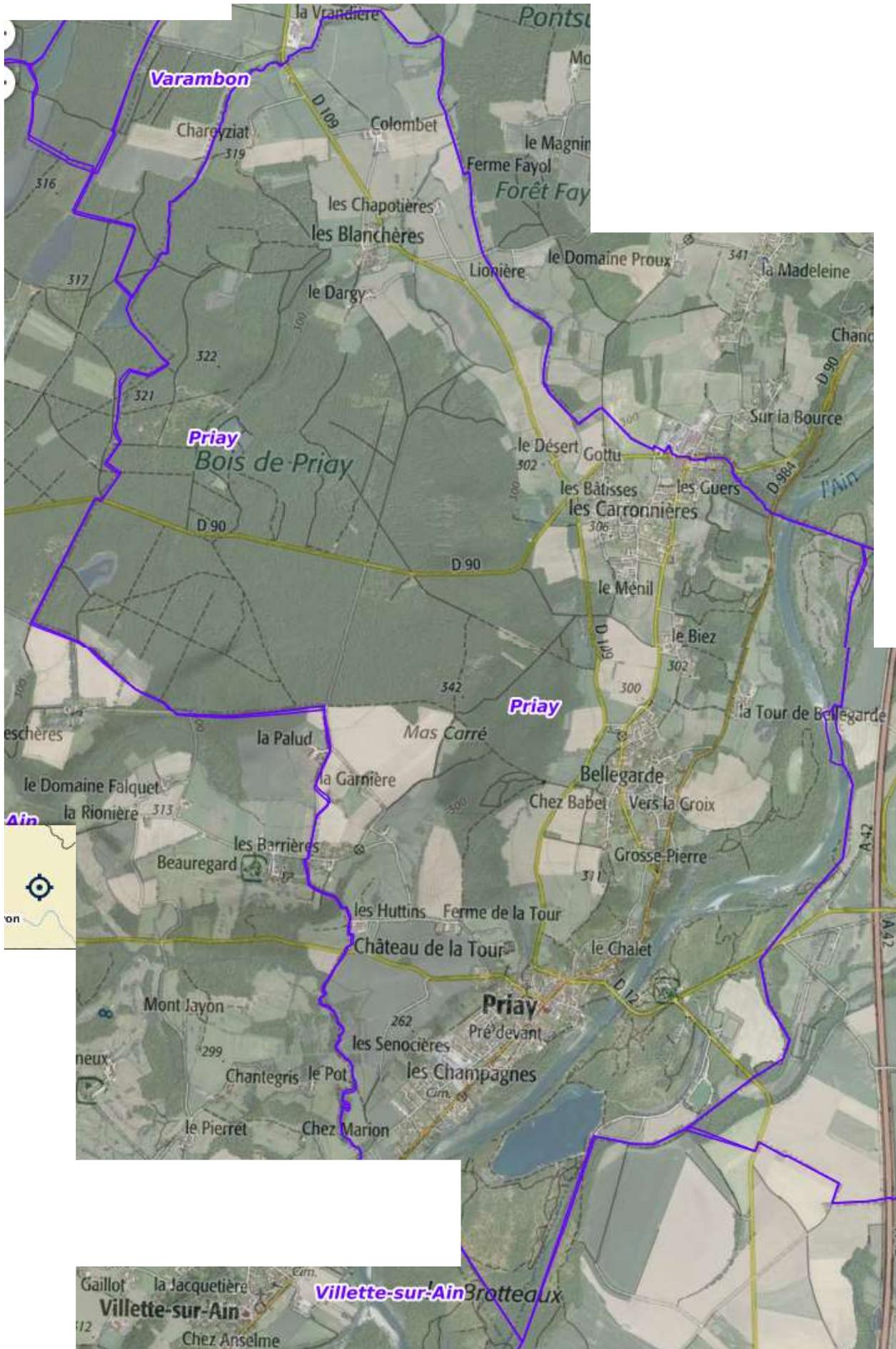
#### **Manifestions et événements annuels marquants :**

- Fête foraine (en Août )
- Feu d'Artifice 14 Juillet
- Différentes manifestation des associations (marché de Noël, repas républicain, carnaval, fête de la musique...)

#### **La commune est concernée par les risques majeurs suivants :**

- inondations : zone des berges de la rivière d'Ain
- transports de matières dangereuses (RD 984, RD5, RD12, RD93)
- mouvements de terrains
- nucléaire (centrale du Bugey)
- rupture de barrage (Barrages du Coiselet, de l'Allement et de Vouglans)
- aléas climatiques
- épidémie-pandémie

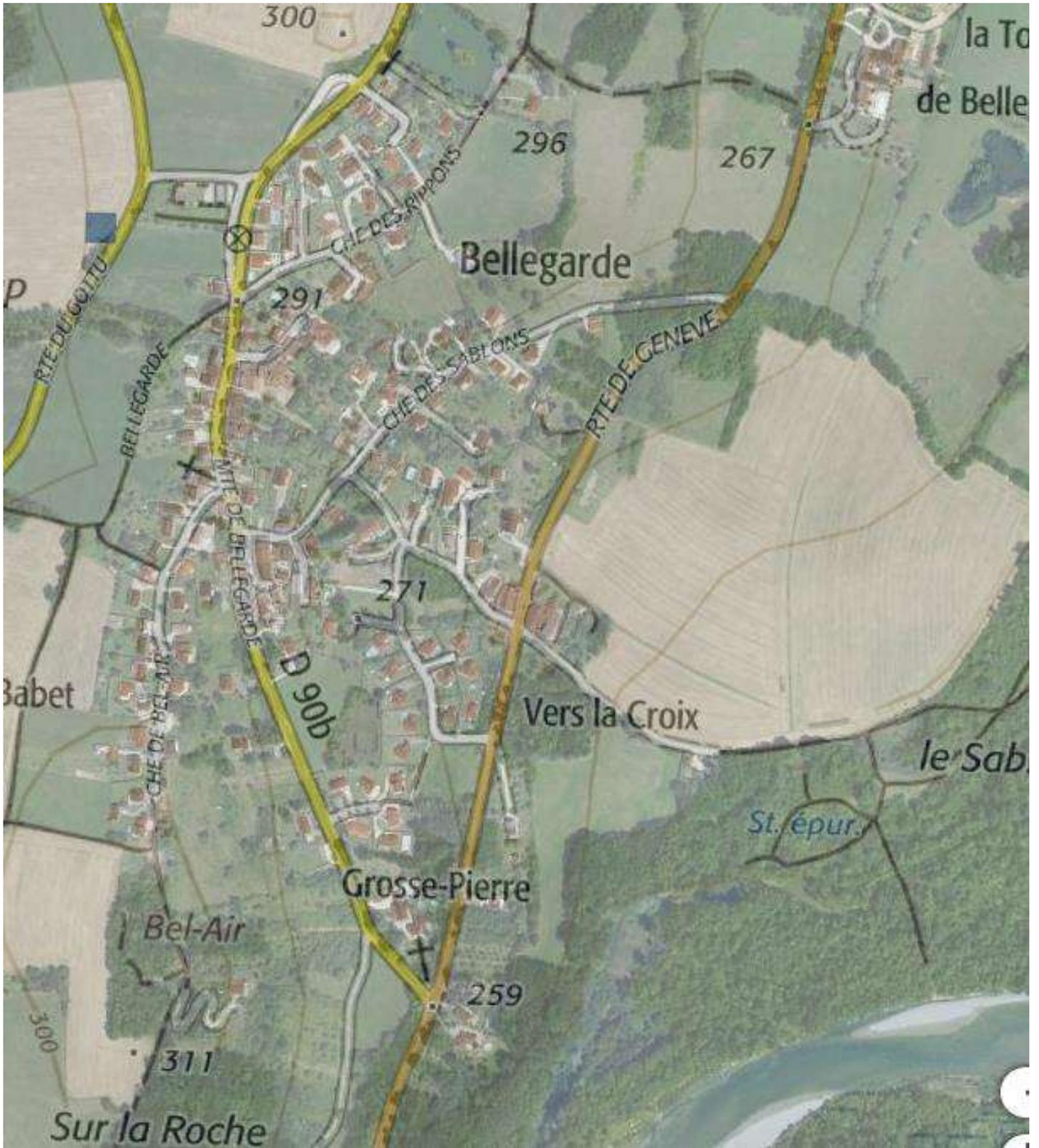
# Plan de la commune



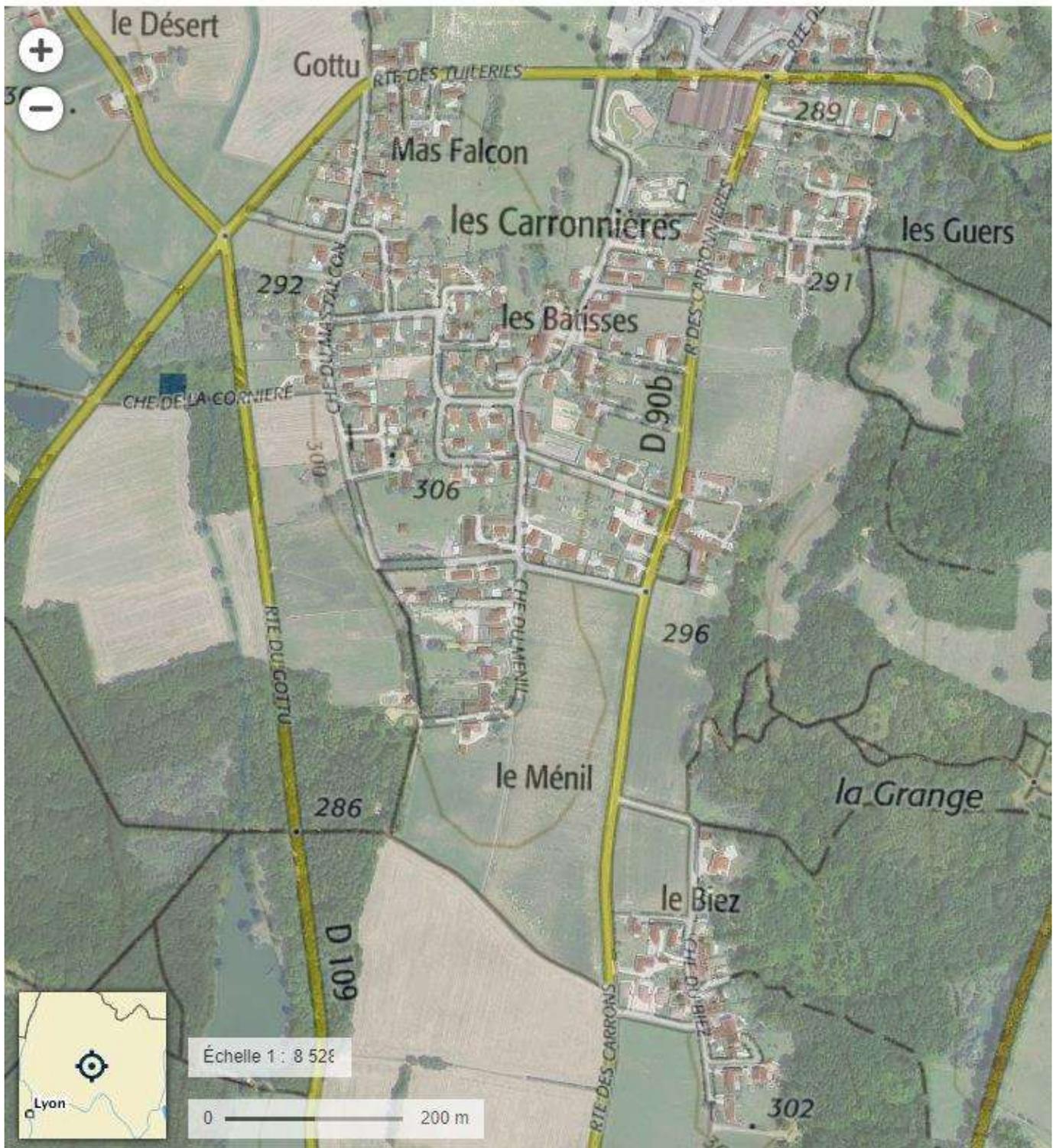
# DETAIL DES TROIS PLUS GROS HAMEAUX

## Le Bourg





## Les Carronnières



## PRESENTATION DES RISQUES ET DES VULNERABILITES LOCALES

### Les risques dans ma commune

#### NATURELS

- AVALANCHE
- FEU DE FORÊTS
- INONDATION
- MOUVEMENT DE TERRAIN
- SEISME\*

#### TECHNOLOGIQUES

- INDUSTRIEL
- NUCLEAIRE
- HORS PPI
- RUPTURE DE BARRAGE
- TRANSPORT
- MATIERES  
DANGEREUSES\*

#### ALEAS CLIMATIQUES

- VIGILANCE METEO
- GRAND FROID ET CANICULE
- NEIGE-VERGLAS
- ORAGES
- PLUIE-INONDATION
- VENT VIOLENT

#### SANITAIRES

- EPIZOOTIE
- PANDEMIE \*

*\*coché d'office car toutes les communes du département sont concernées par ces risques*

# Inondation.

## Définition

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables ; elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoqué par des pluies importantes et durables.

Le risque inondation est la probabilité de survenue d'une inondation pouvant générer des conséquences plus ou moins grave sur l'environnement, l'activité économique, les populations et leurs biens.

## Quel est le risque dans ma commune?

### *Rivière d'Ain*

Les risques d'inondation dans la commune de Priay sont principalement dus **aux crues de plaine de type rapide de l'Ain.**

### *Le ruisseau/bief de l'Ecotay*

Priay est traversé par le ruisseau de l'Ecotay pouvant entraîner un risque de **crues dites torrentielles.**

Ce ruisseau irrigue principalement le nord de la commune de Priay.

Le lit mineur est relativement peu pentu et divague dans des zones naturelles boisées jusqu'à la RD984.

Il est ensuite canalisé sous le village de Priay avant de se déverser dans l'Ain. Du sommet de la côtière à la RD984, il s'écoule sur une pente forte le long d'un tracé naturel rectiligne. Il est ensuite canalisé avant d'être acheminés à la rivière de l'Ain.

## Historique dans la commune

Localisation	Description des phénomènes observés	Origine des phénomènes	Date
Priay, Les carrières, Ravin de Sur la Bourse et des Guers	Ravinement intense. Ravin de 20 m de haut Affouillement des berges	Pluies exceptionnelles Risque d'embâcle	Actif
Priay Village Rue de la Dombes	Inondations et coulée de boue 10 maisons inondées 80 cm d'eau dans le village	Pluies exceptionnelles Rupture d'un barrage naturel en amont du village : branchages accumulés après coupe de bois	Juillet 1993

## SURVEILLANCE / PREVENTION

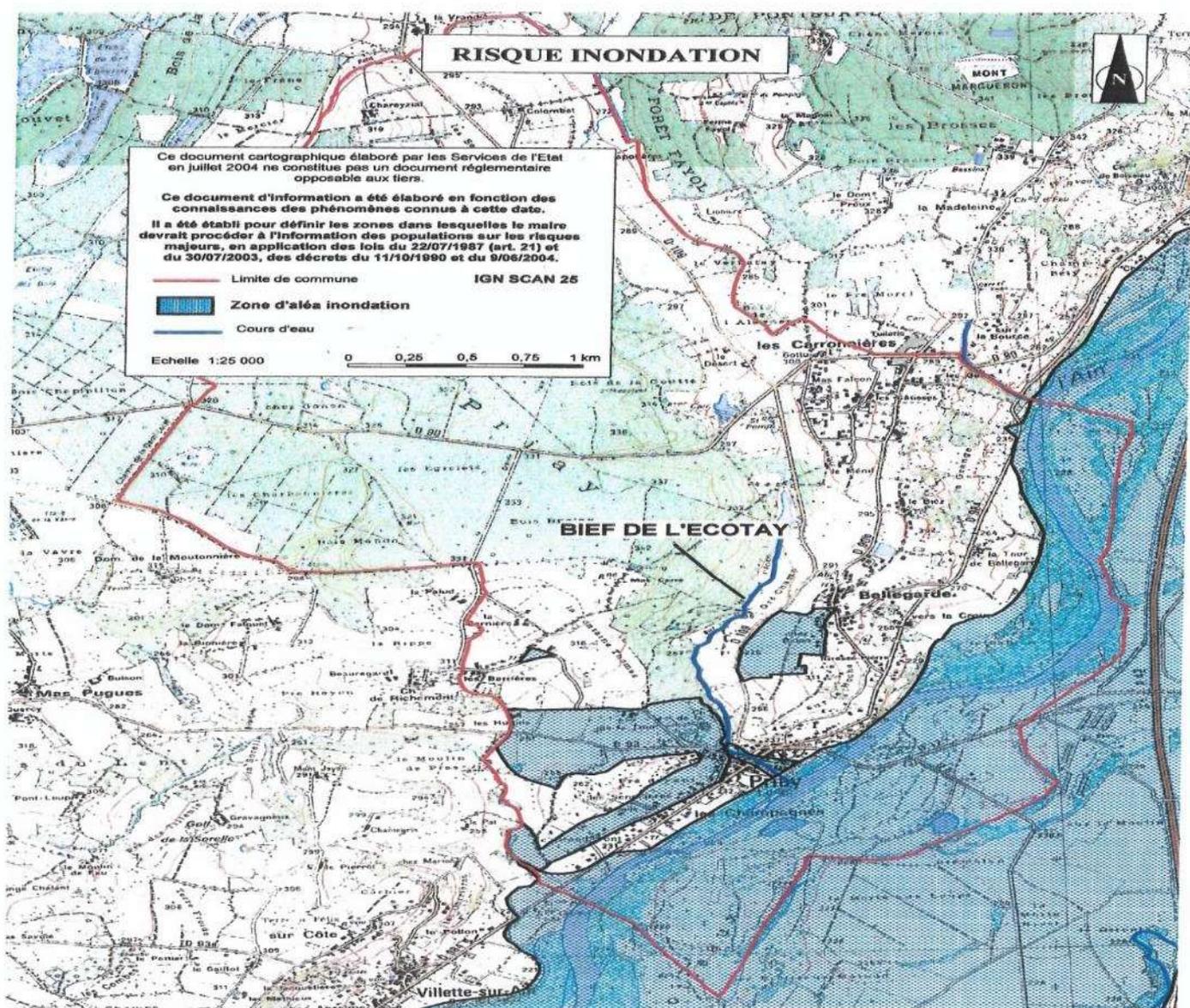
Il n'existe pas de système de surveillance ni d'alerte propre à la commune. En cas de prévision de fortes précipitations, la commune est alertée par la Préfecture. Le Maire décide alors, en fonction des informations, des observations, des prévisions de Météo France, de la conduite à tenir vis-à-vis de la population concernée.

La vigilance des riverains est primordiale pour alerter de la montée des eaux.

### Camping municipal :

Prévention :

#### Cartographie



## CONDUITE A TENIR

### Avant :

S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (Mairie, Préfecture, Services de l'état)

Le site <https://www.vigicrues.gouv.fr/> est un moyen d'information fiable en temps réel.

### Dès l'alerte :



### Après :

Aérer et désinfecter les pièces

Chauffer dès que possible

Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

S'assurer que l'eau du robinet est potable (Mairie).

# Nucléaire.

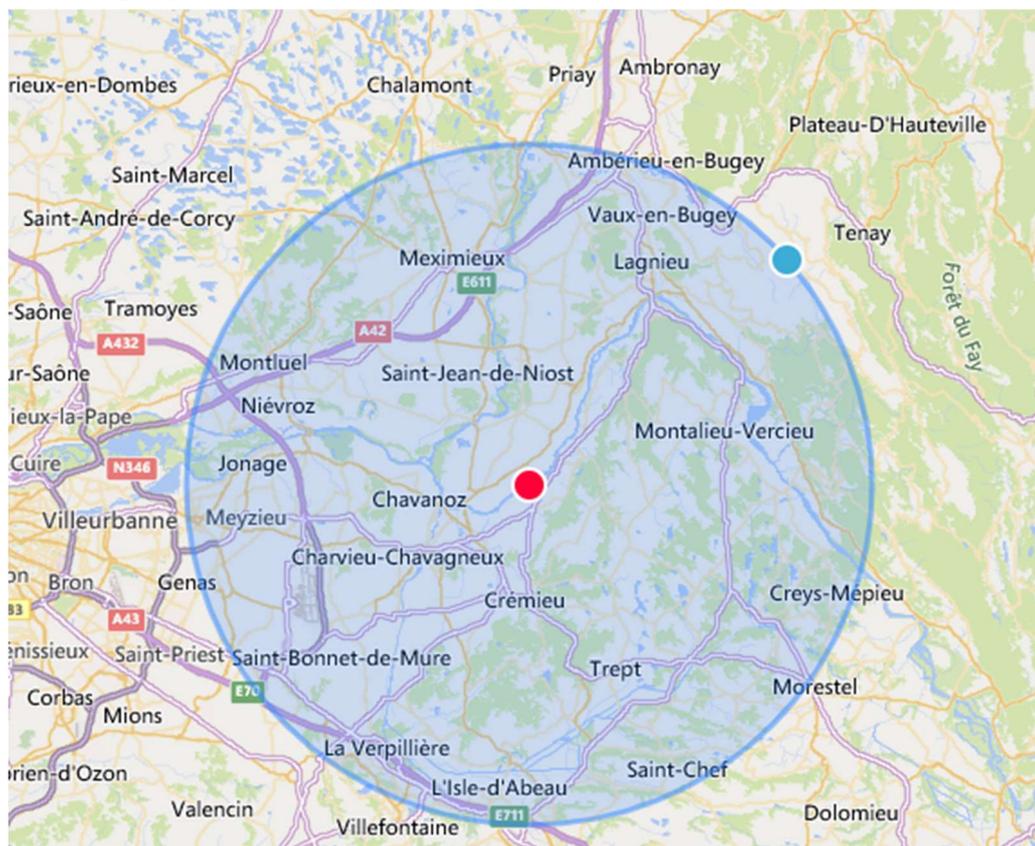
(hors PPI)

## Définition

Le risque nucléaire provient de la survenue d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir. Les accidents peuvent survenir lors d'accidents de transport, d'utilisations médicales ou industrielles de radio éléments ou en cas de dysfonctionnement grave sur un Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE).

**Quel est le risque dans ma commune ?** La commune de Priay, étant située à plus de 20 Km de la centrale du Bugey (commune de Saint Vulbas), elle n'est pas directement soumise aux effets directs d'un accident nucléaire. Néanmoins, selon le sens et l'importance des vents, des retombées radioactives pouvant contenir de l'iode radioactif peuvent se diffuser au delà du rayon des 20 km. La prise de comprimés d'iode stable peut être décidée par le Préfet de l'Ain, selon le dispositif ORSEC.

## Cartographie



## Principales Actions à mener

- Activer le PCS et organiser le PCC,
- Activer les différentes cellules et mobiliser les moyens humains et matériels,
- Coordonner les actions à entreprendre avec la préfecture,
- Alerter tous les ERP et la population,
- Rappeler à la population les consignes à mettre en œuvre,
- Si nécessaire, mettre à disposition des locaux pour permettre le confinement de la population non résidente de la commune,
- Si mise à disposition d'un stock d'iode par les autorités préfectorales :
  - Organiser la distribution des comprimés d'iode stable à la population,
  - Informer la population de la procédure de distribution d'iode.

## Alerte de la population

Ce risque demeure imprévisible. L'information ne pourra se faire qu'après l'évènement.

L'alerte et les messages à la population se feront par le biais :

- De la sirène de la commune,
- Du panneau lumineux d'information,
- Du site internet de la commune et des réseaux sociaux,
- Automate d'appel ou SMS sur les téléphones portables bornant sur la commune,
- Des médias locaux (Radio France Info, Radio Scoop, 107.7 et les chaînes de France Télévisions).

## Conduite à tenir



## Distribution des comprimés d'iode

L'iode stable est indispensable au bon fonctionnement de la thyroïde. La prise de comprimés d'iode est le moyen de protéger efficacement la thyroïde contre les effets de rejets radioactifs qui pourraient se produire en cas d'accident nucléaire.

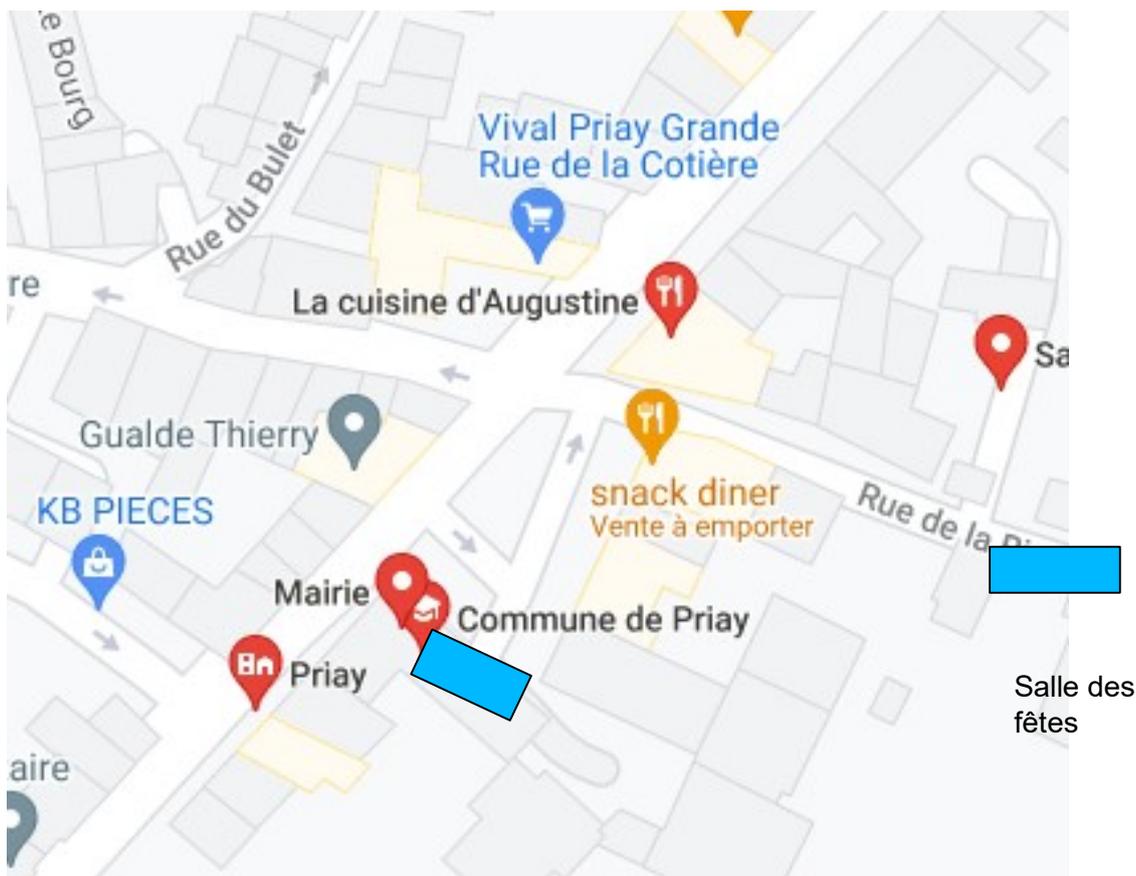
Les comprimés d'iode destinés aux habitants du département de l'Ain sont stockés sur une plateforme régionale et seraient déployés sur décision du préfet auprès de communes-relais pré-identifiées dans le plan approuvé en mars 2018 par le Préfet de l'Ain.

## Quelle est la procédure mise en place dans ma commune?

La commune de Priay serait dans un premier temps pré-alertée par la préfecture par le biais d'un automate d'appel et ensuite invitée, par ce même canal, à se rendre auprès de sa commune-relais de rattachement afin de récupérer ses stocks de comprimés (conditionnés sous forme de cartons).

Une fois récupérés les comprimés seraient distribués par les équipes constituées et mobilisées conformément au PCS. La distribution aurait lieu à la salle des fêtes située Place Laurent Ferrand selon les modalités de distribution communiquées à la population via le site internet et les réseaux sociaux, le panneau lumineux d'information.

## Cartographie



### Rappel de la posologie

En cas d'alerte de rejet radioactif accidentel, la prise de comprimé d'iode se fait uniquement sur ordre du préfet du département, conseillé par l'Autorité de sûreté nucléaire.

POSOLOGIE	
	Personne de plus de 12 ans 2 comprimés de 65 mg
	Enfant de 3 à 12 ans 1 comprimé de 65 mg
	Enfant de 1 mois à 3 ans 1/2 comprimé de 65 mg
	Enfant jusqu'à 1 mois 1/4 de comprimé de 65 mg

Les comprimés doivent être avalés ou dissous dans une boisson : de l'eau ou du lait. Ils sont quadrisécables. Pour permettre un dosage adapté à tous les âges. Ils doivent être rangés dans un lieu accessible, conservés dans leur emballage d'origine, dans un endroit sec et ne dépassant pas 25°C, hors de la portée des enfants.



# Rupture de barrage.

## Définition

Le risque majeur est la rupture brutale et imprévue de l'ouvrage, suivie du déferlement d'une onde de submersion, puis d'une inondation plus importante que les fortes crues des cours d'eau connues dans le département.

## Quels est le risque dans ma commune?

Priay est concernée par les ouvrages suivants:

- Vouglans (rivière d'Ain + Rhône) géré par EDF;
- Coiselet (rivière d'Ain + Rhône) géré par EDF;
- Allement (Rivière d'Ain + Rhône) géré par EDF;

Priay est en Zone d'Inondation Spécifique. Les mesures prises sont:

## Alerte à la population :

- Automate d'appel de la préfecture (inscription volontaire + numéros de la zone)
- Alerte à la population en fonction de la procédure décrite dans le PCS en ....

## Evacuation de la population :

Selon le niveau d'alerte (Préoccupation sérieuse, Péril imminent, rupture constatée), la population sera évacuée en fonction de son niveau de vulnérabilité.

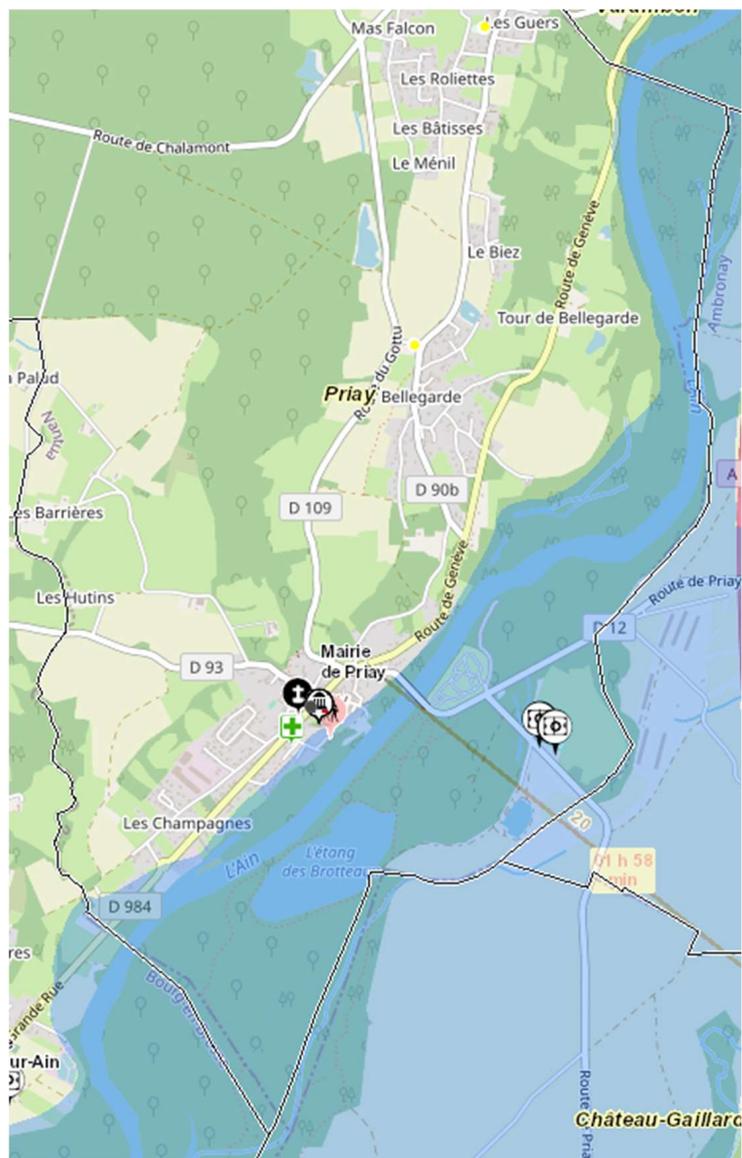
Les zones évacuées dépendent du barrage concerné:

- Coiselet et Allement : zone sise au sud du rond-point de sortie d'agglomération de sortie vers Villette et zone à l'est de la RD984 (grande rue de la Cotière) comprise entre la sortie d'agglomération du Bourg et l'intersection avec le chemin de la Croix à Bellegarde.
- Vouglans : Zone décrite ci-dessus + la zone à l'ouest de la RD984 allant du chemin rural du grand pont jusqu'à l'intersection avec le chemin des Quarts, et ce jusqu'aux panneaux de sortie d'agglomération de la route du Gottu et de la route de la Dombes.

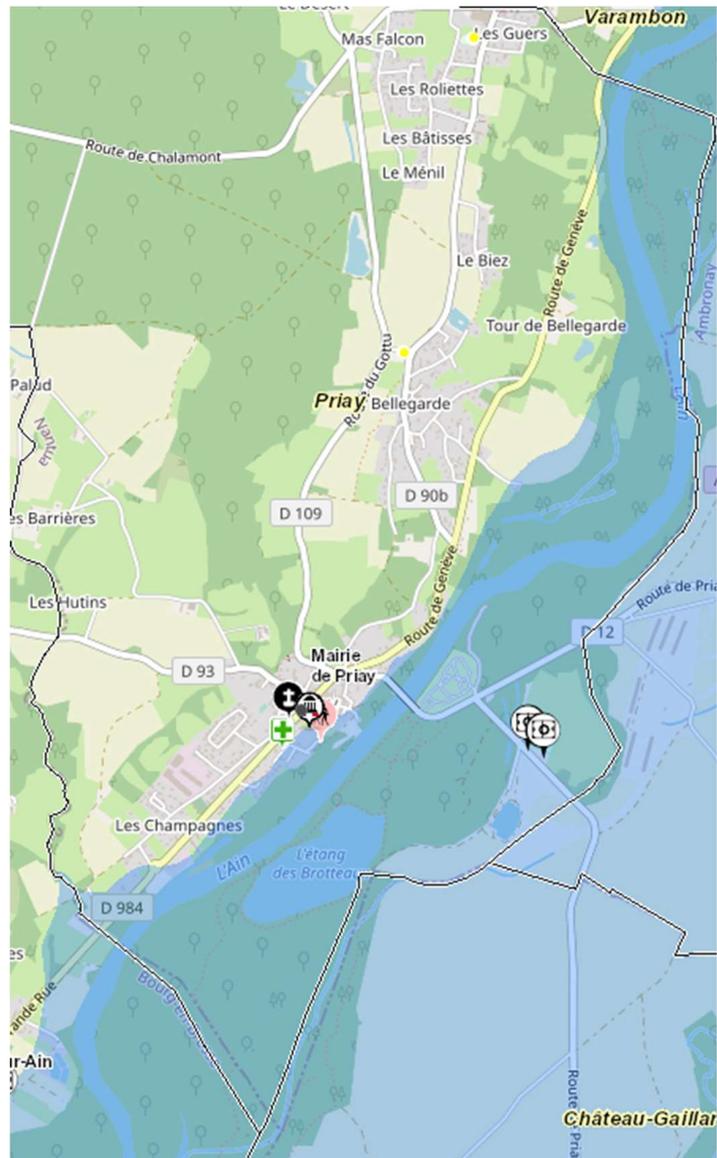
## Cartographie(s)

Cartographie du risque submersion.

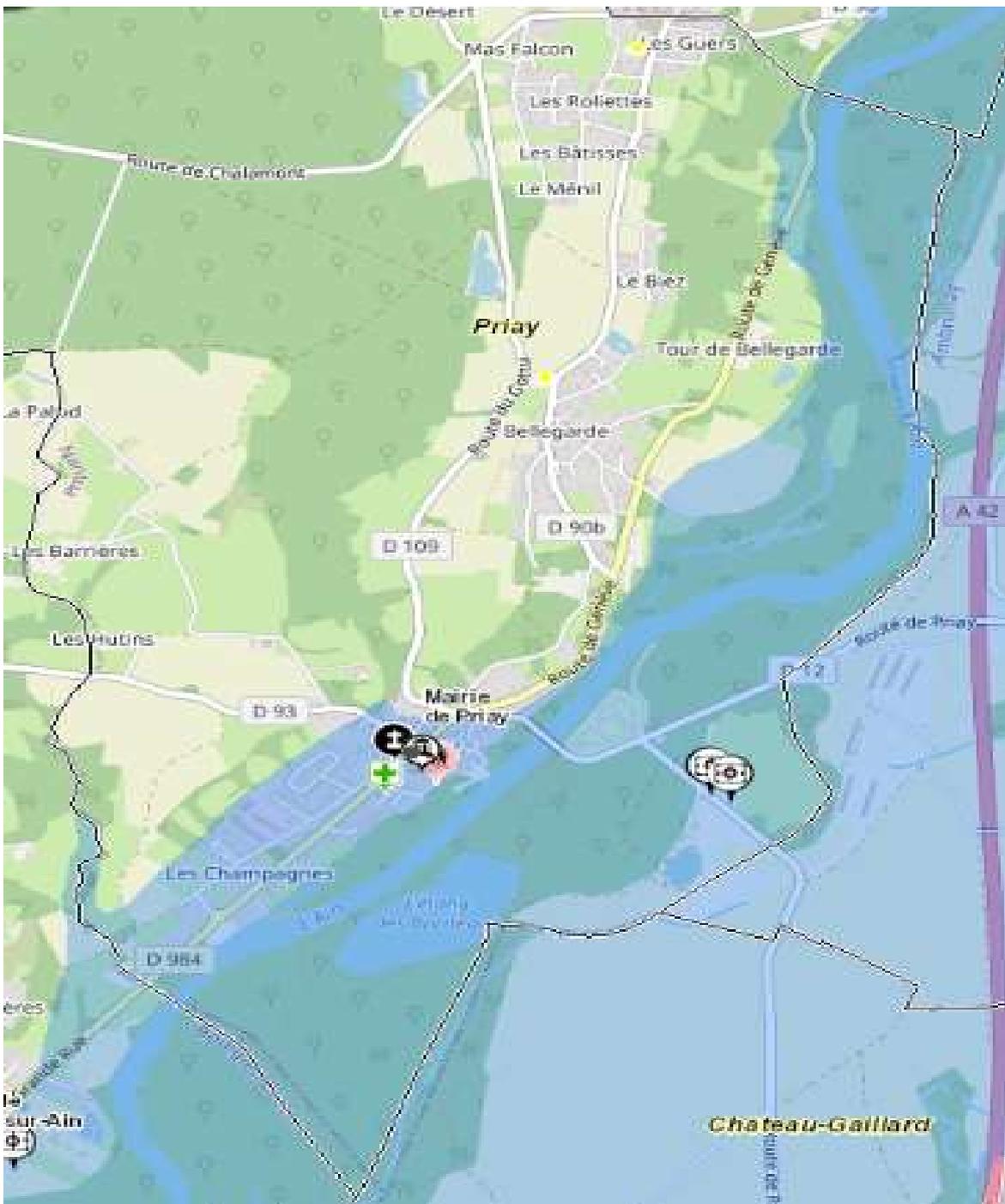
COISELET



L'ALLEMENT



# VOUGLANS



## Conduite à tenir

vous êtes dans une zone soumise au  
**RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE**  
consultez le dossier déposé en mairie  
consignes en cas de rupture

**2 minutes**  
**ALERTE**  
corne de brume  
ou services de secours

SELON LES LIEUX

 gagnez immédiatement les hauteurs

 montez à pied immédiatement dans les étages des immeubles repérés

 n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

**FIN D'ALERTE**  
**30 secondes**

© Cyprien

# Transport de matières dangereuses

## Définition

Un risqué de transport de matières dangereuses résulte en général d'un accident causé lors de son acheminement par voies routières, ferroviaire, fluviale, aérienne ou par canalisation et suivi d'une explosion, d'un incendie et/ou d'une dispersion. Sont dites matières dangereuses, tout produit inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactif.

## Quels est le risque dans ma commune?

Priay est concernée par le(s) type(s) de réseaux de transport suivant(s) :

- Routière
- 

**Cartographie** : La D984 qui traverse la commune et l'autoroute A40.

**Conduite à tenir** : La commune ne disposant pas de moyens spécifiques pour faire face à ce type d'événement, les moyens spécifiques du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours devront être mis en œuvre.



[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)



Si possible, relevez le code danger et matière

Consignes spécifiques au TMD



S'éloigner de la zone d'accident



Alertez les secours



Rester confinés



Ne pas s'exposer aux produits chimiques

## Les symboles de DANGER



Matières et objets explosibles



Matières comburantes

Peroxydes organiques



Gaz inflammables

Gaz non inflammables  
Non toxiques

Gaz toxiques



Matières toxiques



Matières infectieuses



Liquides inflammables



Matières radioactives



Matières spontanément inflammables



Matières solides inflammables  
Matières autoréactives  
Matières explosibles désensibilisées



Matières corrosives



Matières et objets dangereux divers



Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

## EN CAS D'ALERTE

---

### À FAIRE



### À NE PAS FAIRE



# Pandémie

## Définition

C'est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue (plusieurs continents ou monde entier) d'un nouveau sous-type de virus résultant d'une transformation génétique conséquente. Le virus possédant des caractéristiques immunologiques nouvelles par rapport aux virus habituellement circulants, l'immunité de la population est faible voire nulle ce qui a pour conséquence de permettre à la maladie de se propager rapidement.

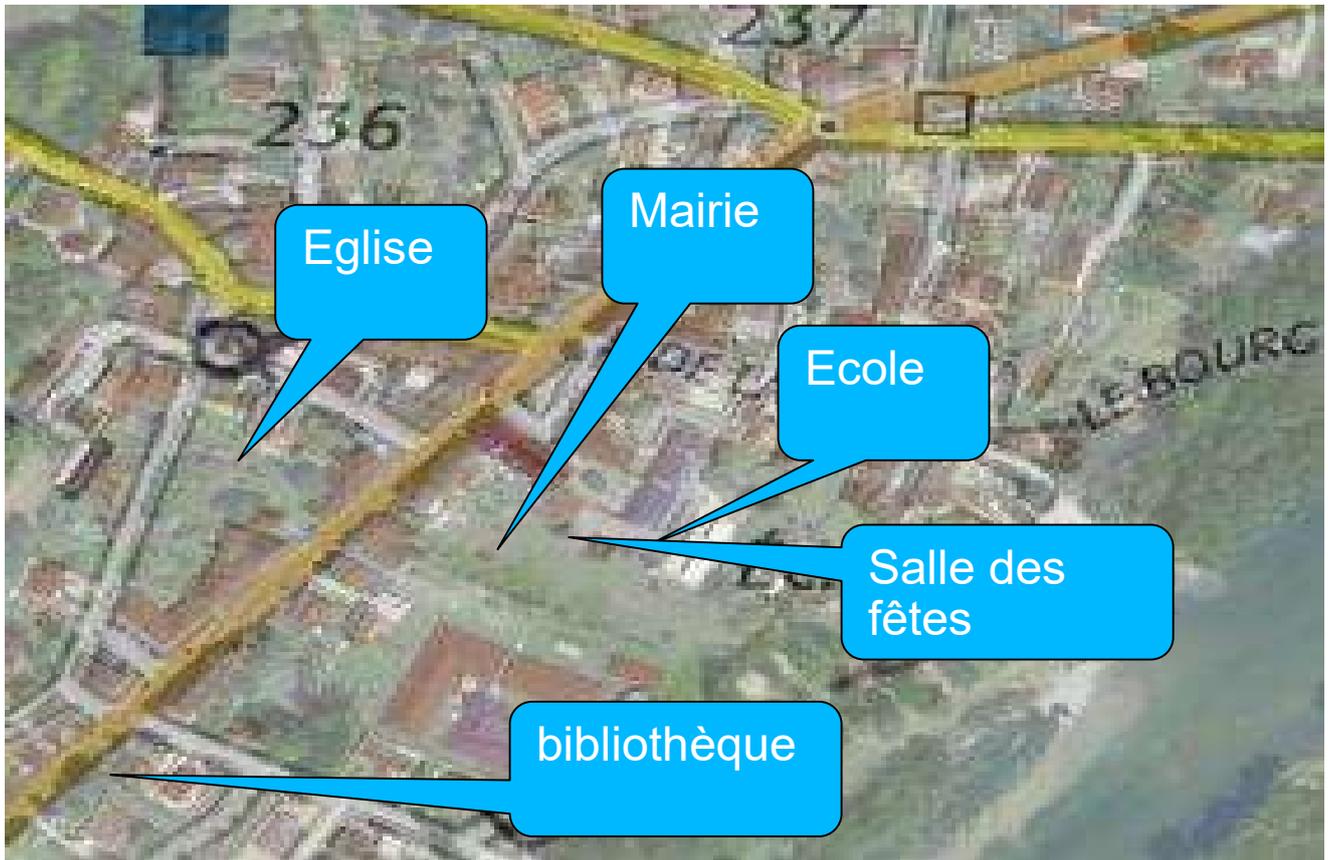
## **Quel est le risque dans ma commune ?**

Historique : Pandémie du SARS – Covid 19.

La commune a pris des mesures pour se mettre en conformité par rapport aux protocoles sanitaires édictés par le gouvernement, en fonction de la situation :

- Fermeture des bâtiments administratifs et scolaires
- Ouverture dans le respect des protocoles (jauge limitée, sens de circulation, accès restreint, port d'équipements de protection individuels...)
- Informations renforcées aux particuliers et entreprises, spécialement aux abords des établissements recevant du public

## Cartographie des ERP



### Conduite à tenir

- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydroalcoolique.
- Utilisez un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle.
- Couvrez-vous le nez et la bouche quand on éternue.
- Evitez les contacts avec les personnes malades.
- Etre à l'écoute (médias) et respecter les consignes émises par les pouvoirs publics car elles peuvent évoluer selon la situation.
- Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lorsqu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.
- Pensez à prendre des nouvelles des membres de votre famille ou de vos voisins isolés.

### Les 4 gestes barrières à adopter



Se laver  
les mains  
régulièrement



Éternuer ou tousser  
dans son coude



Utiliser un mouchoir  
à usage unique



Porter un masque  
jetable quand on  
est malade

# Sismicité.

## Définition

Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre. Il est caractérisé par son épicentre, sa magnitude et son intensité. Il peut se traduire à la surface terrestre par la dégradation ou la ruine des bâtiments mais peut également provoquer des phénomènes induits importants tels que des glissements de terrain, des chutes de blocs, ou des

## Quel est le risque dans ma commune?

Priay se situe dans la zone d'intensité sismique faible (zone 2)

Aucun historique de séisme modéré ou fort n'a été recensé dans la commune. Les mesures adoptées se limitent donc à l'information de la population (voir: conduite à tenir).



Se tenir informer? (sites internet, réseaux sociaux, moyens

## Conduite à tenir

**vous êtes dans une zone soumise au RISQUE SISMIQUE**  
consultez le dossier déposé en mairie

**consignes en cas de tremblement de terre**

PENDANT		APRES	
à l'intérieur	protégez-vous la tête avec les bras abritez-vous sous un meuble solide	fermez le gaz et l'électricité	ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre
à l'extérieur	éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...	évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ne prenez pas l'ascenseur	écoutez la radio
si vous êtes en voiture restez-y		rejoignez le lieu de regroupement	

respectez les consignes des autorités

# Vigilance météo.

*Se tenir informé?  
(sites internet, réseaux  
sociaux, moyens  
d'alerte...)*

## **Définition**

Les phénomènes météorologiques peuvent entraîner des dangers pour la population. Ces risques ont une intensité et une fréquence variables. Tous ces phénomènes font l'objet d'une procédure de vigilance météorologique menée par Météo France, qui émet régulièrement des bulletins de suivi en caractérisant le phénomène par quatre couleurs : vert, jaune, orange et rouge.

## **Quel est le risque dans ma commune ?**

Priay peut être touchée par les phénomènes météorologiques suivants :

- Vent violent
- Pluie-inondation
- Orages
- Grand froid / Canicule
- Neige-verglas

*Sur Priay il a été battu récemment un record de précipitations le 10 mai 2021 ayant entraîné des glissements de terrain le 11 mai.*

L'alerte est transmise à la population par la mairie en fonction des alertes transmises à la mairie par la préfecture (alertes oranges phénomènes météo) via les médias de communication habituels.

## Cartographie du risque

Ainsi, la vigilance météorologique vise à attirer l'attention sur les phénomènes suivants :

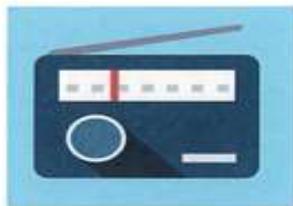
- Vent violent
- Pluie-inondation
- Orages
- Vagues-submersion
- Neige-verglas
- Avalanches
- Canicule
- Grand froid

## Echelle de vigilance et consignes associées :

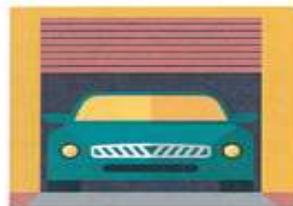
*La Mairie est avertie par les services de la Préfecture à partir de l'alerte orange*

Niveau	Vigilance	Consignes
Vert	Pas de vigilance particulière	—
Jaune	Soyez attentif	Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (par exemple : mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
Orange	Soyez très vigilant	Des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
Rouge	Une vigilance absolue s'impose	Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

## Conduite à tenir



**JE M'INFORME**  
sur la radio France Bleu Gard  
Lozère, meteofrance.com ou  
auprès de ma mairie.



**JE REPORTE**  
**MES DÉPLACEMENTS**



**JE NE M'ENGAGE PAS**  
**SUR UNE ROUTE INONDÉE**  
(pont submersible, gué...)  
Je respecte la signalisation.



**JE M'ÉLOIGNE**  
**DES COURS D'EAU**



**EN CAS D'ORAGE,**  
**JE NE SORS PAS.**  
Je m'abrite dans un bâtiment  
en dur, surtout pas  
sous un arbre.



**J'ÉVITE LES SOUS-SOLS**  
(cave, garage, parking)



**JE ME SOUCIE**  
de mes voisins  
et des personnes vulnérables



**EN CAS D'INONDATIONS,**  
je ne vais pas chercher  
les enfants à l'école,  
ils sont en sécurité.

# Mouvements de terrain.

## **Définition**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol et du sous-sol, d'origine naturelle ou liés à l'activité humaine. Les déplacements peuvent être lents ou très rapides en fonction des couches géologiques.

## **Quel est le risque dans ma commune ?**

Priay est concerné par des mouvements de terrain de type

- Glissements (mouvement lent) ;
- Chutes de blocs-éboulements (mouvement rapide) ;

## **Historique :**

- Éboulement d'une partie d'un terrain jouxtant une maison suite à une pluviométrie importante, 11 mai 2021
- Mouvements de terrain sur un lotissement sis à Bellegarde, peut-être lié à une ancienne activité minière

## **Mesures prises par la commune face à ce risque**

La commune peut prendre des mesures conservatoires limitant ou interdisant tout travaux pouvant mettre en péril la stabilité des sols dans les zones à risque reconnus.

Par ailleurs, sur un évènement particulier la commune peut décider l'évacuation de la zone concernée. Les modalités sont décrites au chapitre « Alerte à la population ».



# FICHE 3

## **ALERTE ET INFORMATION DE LA** **POPULATION**

### **Modalités de déclenchement du PCS**

Le PCS est déclenché par le Maire ou par son représentant désigné :

- De son initiative propre. Le Maire est alors Directeur des Opérations de Secours (DOS),
- Sur conseil ou sur demande de l'autorité préfectorale, le préfet ou son représentant étant alors le DOS.

### **La réception de l'alerte et sa diffusion au sein de l'organisation communale**

Pendant les heures d'ouverture : par le secrétariat.

En dehors des heures d'ouverture : par le Maire ou l'Adjoint ayant reçu l'alerte.

**01** ÉVÉNEMENT



**02** INFORMATION d'un événement émanant



DES SYSTÈMES DE VIGILANCE



DES AUTORITÉS



DES SERVICES OU D'UN TÉMOIN

**03** ÉVALUATION de la situation



MAIRE OU ÉLU D'ASTREINTE

LA SITUATION PEUT-ELLE ENTRAÎNER DES RISQUES POUR LA POPULATION ?

**04** ACTIVATION du PCS



NON

FIN



OUI

ACTIVATION DU PCS

ALERTE



de la population

de l'équipe communale et des personnes ressources

